



## PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

MÂCON, le 2 octobre 2020

#### **COVID : les indicateurs sanitaires se dégradent, une prise de conscience est nécessaire**

En Saône-et-Loire, la situation épidémique se dégrade :

- Il y a un mois, on comptait cinq personnes atteintes du virus Covid-19 hospitalisées dont un patient en réanimation dans les hôpitaux et cliniques du département. A ce jour, selon l'agence régionale de santé, 45 personnes atteintes du virus Covid-19 sont hospitalisées dans les hôpitaux et cliniques de Saône-et-Loire. Sept patients sont pris en charge en réanimation. En un mois, ce sont 40 personnes de plus hospitalisées dont 5 patients supplémentaires en réanimation.

213 personnes sont décédées en milieu hospitalier des suites de la Covid-19, soit 11 décès supplémentaires en un mois.

- Les indicateurs de circulation du virus au sein de la population continuent à se dégrader également. Le taux d'incidence a dépassé le seuil d'alerte (50/100 000 habitants) et atteint 63/100 000 habitants (période du 19 au 27 septembre). Le taux d'incidence pour les personnes âgées de plus de 65 ans est de 43/100 000 habitants sur la même période.

- Le taux de positivité évolue également et s'établit à 4,99, proche du seuil d'attention de 5 %.

Dans le contexte de reprise épidémique, Julien Charles, préfet de Saône-et-Loire, a mis en place des mesures applicables depuis le lundi 21 septembre dans l'ensemble du département : port du masque sur les marchés, les vides-greniers, les brocantes et toute forme de vente au déballage et dans un rayon de 50 mètres autour des accès des écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur et fermeture à une heure du matin pour tous les débits de boissons.

Après concertation avec les maires, le port du masque est obligatoire dans les centres-villes d'Autun, Bourbon-Lancy, Chalon-sur-Saône, Mâcon et Montceau-les-Mines. Cette mesure vise à limiter la propagation du virus dans les zones et aux heures où la concentration de personnes est la plus importante. Il est cependant recommandé de le porter en dehors de ces zones et horaires car il constitue une protection contre le virus, lorsqu'il est porté par tous et de façon adéquate.

Depuis le 28 septembre, le département de Saône-et-Loire étant classé « zone de circulation active du virus », un arrêté préfectoral interdit également les rassemblements festifs ou familiaux de plus de 30 personnes dans tous les établissements recevant du public pour une période de 15 jours.

**Bureau de la communication  
interministérielle et de la  
représentation de l'État**

Tél : 03 85 21 81 15 / 81 59 / 82 80

Mél : [pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr) /

Réseaux sociaux : @Préfet71

Le préfet de Saône-et-Loire a demandé aux forces de l'ordre d'assurer le strict respect de ces mesures. En fonction de l'évolution sanitaire des prochains jours, de nouvelles dispositions pourraient être mises en place.

Notre mobilisation collective est la clé pour maîtriser la circulation du virus : respect des gestes barrières, lavage des mains, respect des distances, port du masque et, plus globalement, réduction des interactions sociales et vigilance collective.

**Bureau de la communication  
interministérielle et de la  
représentation de l'État**

Tél : 03 85 21 81 15 / 81 59 / 82 80

Mél : [pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr) /

Réseaux sociaux : @Préfet71

1/1

196, rue de Strasbourg

71000 MACON